



BIEN PREPARER SON SEJOUR

Rappel

Nous accueillons en séjours de vacances non médicalisés, des adultes en situation de handicap, sans trouble du comportement nécessitant un encadrement individuel, ni appareillage spécifique (type lit médicalisé, lève-malade...).

Nous vous recommandons d'éviter les objets de valeur. En cas de perte ou de vol, notre assurance ne prend en charge aucun remboursement.

Formalités

Fournir ordonnance, copies des documents suivants : cartes invalidité, sécurité sociale, mutuelle, carte d'identité.

Traitement médicaux :

Il est exigé que les traitements médicamenteux soient conditionnés dans un pilulier nominatif préparé avant le séjour par des personnes habilitées.

L'ordonnance dactylographiée ou une photocopie sera remise à l'association au plus tard le jour du départ. Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance

Renseignements médicaux concernant l'adulte

Veiller à nous informer par mail ou par téléphone de toute évolution de l'état de santé du vacancier ou des renseignements médicaux (intervention d'infirmière, besoins supplémentaires, régime alimentaire...) entre la période d'inscription et le début du séjour.

L'argent de poche

L'adulte peut emporter de l'argent de poche pour acheter des cartes postales, des souvenirs, des bonbons... La somme de 20€ par semaine nous semble suffisante.

L'association peut accepter de gérer l'argent de poche du participant, à la condition expresse que la demande et le transfert par chèque ou par virement sur le compte de l'association soient effectués **au moins 45 jours avant la date de départ.**

Convocation séjour

Au plus tard trois semaines avant la date de départ, il est adressé au participant une convocation mentionnant les coordonnées du lieu, les dates, heures du départ et du retour.

En cas de difficulté, vous pourrez joindre l'association 7 jours sur 7 au 05 49 47 90 50 (permanence téléphonique).

Direct séjour

L'équipe d'animation enregistre des messages sur un serveur vocal afin de vous donner des informations sur le déroulement du séjour. Il s'agit d'un accès payant indépendant. Vous pouvez joindre ce service au numéro indiqué sur le feuillet joint à la convocation. Un code d'accès attribué au séjour vous sera également précisé.

L'installation des chambres

Nous proposons une pré-attribution des chambres. Le directeur a la possibilité d'effectuer des modifications en fonction des désirs de chacun.

Une restriction tout de même : les chambres ne sont pas mixtes. Les séjours où il est possible de venir en couple, disposent d'une chambre qui leur est réservée.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà d'excellentes vacances !

